



## **COVID-19 – Informations à l'intention des bénéficiaires principaux et des partenaires de projets**



Le COVID-19 a été reconnu par l'OMS comme une pandémie et affecte la plupart des territoires de l'espace du Programme. A l'heure actuelle, en raison de cette épidémie virale, les projets peuvent être contraints à annuler ou à reporter certaines activités, déplacements ainsi que les événements correspondants déjà réservés et confirmés.

Afin de prévenir tout risque pour les acteurs impliqués dans le Programme, nous recommandons fortement de :

- a) remplacer, dans la mesure du possible, toutes les réunions présentielle déjà prévues par des réunions à distance ;
- b) revoir les plans d'activités en fonction des mesures de restriction, identifier les activités qui peuvent être réalisées moyennant le travail à distance pour assurer la continuité du projet et reporter les activités de terrain ;
- c) suivre strictement les instructions et recommandations émises par les autorités nationales respectives.

## **1. CHANGEMENTS DANS LES ACTIVITÉS DES PROJETS, PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET**

Les changements et ajustements nécessaires apportés au projet en raison de l'épidémie seront examinés et acceptés s'ils sont dûment justifiés. Les bénéficiaires principaux sont invités à envoyer à l'Autorité de Gestion (AG) et au Secrétariat Technique Conjoint (STC) une brève description des changements nécessaires et de l'impact attendu sur le projet. Les modifications seront ensuite incluses dans l'ajustement mineur annuel autorisé par projet via le *Monitoring and Information System*.

Dans le cas où une modification majeure est demandée, les dispositions de l'art. 9 du contrat de subvention s'appliquent.

## **2. ELIGIBILITÉ DES DÉPENSES**

Les activités annulées en raison de la prolifération du COVID-19 seront considérées comme des cas de force majeure, et elles seront éligibles à condition qu'il y ait **impossibilité de remboursement**: le Bénéficiaire principal ou le partenaire devra démontrer qu'il a épuisé toutes les possibilités d'obtenir un remboursement des dépenses encourues. Dans de tels cas, les pièces justificatives devront être accompagnées d'une brève description des motifs à l'origine de l'annulation. Les projets sont invités à soumettre des informations sur ces coûts à l'AG et au STC avant l'envoi des rapports.

L'utilisation de la réserve pour imprévus pour couvrir ces dépenses peut être approuvée au cas par cas ; cependant, l'utilisation d'économies budgétaires est fortement recommandée, en particulier pour les petits montants.

### 3. SUSPENSION

Dans le cas où la mise en œuvre du projet devient excessivement difficile ou dangereuse, les Bénéficiaires principaux et les partenaires peuvent envisager de suspendre tout ou partie de la mise en œuvre, en informant l'AG et l'autorité nationale concernée sans tarder, conformément à l'art. 10 du contrat de subvention.

**Les dépenses encourues durant la suspension ne seront pas éligibles, y compris les coûts de personnel.**

### 4. CONTRIBUTIONS AUX MESURES D'ATTÉNUATION

Le Programme encourage tous les bénéficiaires principaux et partenaires à explorer les possibilités de contribuer rapidement et efficacement à la réponse aux conséquences de l'urgence COVID-19 dans le cadre des projets. Idéalement, cela peut se produire de différentes manières, telles que:

- a) utiliser les résultats obtenus du projet pour répondre aux besoins du COVID-19.
- b) élargir la portée des activités prévues ou en cours pour couvrir également les besoins du COVID-19, mais dans le cadre des objectifs spécifiques du projet ;
- c) renforcer l'utilisation des outils en ligne, pour surmonter les restrictions du COVID-19. Les projets sur l'ensemble des priorités pourraient se doter de matériel et d'outils pour le personnel du projet travaillant à domicile, ou pour la réalisation de conférences en ligne pour assurer les réunions de projet, les formations, les conférences, etc.

L'AG invite tous les bénéficiaires à partager sur leur sites web des exemples de bonnes pratiques sur la manière dont les projets contribuent à atténuer les conséquences du COVID-19.

---

Veillez nous informer de toute question dont nous pourrions ne pas avoir connaissance en relation avec le COVID-19. Et surtout, prenez bien soin de vous!